



**COMMUNE DE MESSERY**

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 16 AVRIL 2026  
A 19h00**

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, Maire.

**Présents :**

Frédéric RODRIGUES – Pascal DUCLOUX – Cyril PUECH – Tina HUET – Nadia BERT – Philippe CHALABREYSSE – Véronique CHARPENTIER – Clotilde DE WATTEVILLE – Nathalie REYNAUD – Lionel LAVRAT – Fabien GELATO – Charlène CORSETTI – Laurent GUEPPE – Bernard WALET – Elodie THORENS – Cyril RENAULT.

**Absents:**

Juliette CHILLET pouvoir Clotilde DE WATTEVILLE

Antony LAVRAT pouvoir Lionel LAVRAT

Audrey PERIN pouvoir Philippe CHALABREYSSE

**Invité :** M. Grégoire THIEFFRY.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de procurations : 3

Date de la convocation : 09/04/2026

La séance a été ouverte à 19h00, le quorum est atteint.

**L'ordre du jour était le suivant :**

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 02 avril 2026
- Approbation du Compte Financier Unique (C.F.U.) 2025- BUDGET CIMETIERE.
- Affectation du résultat d'exploitation 2025 - BUDGET CIMETIERE.
- Approbation du Budget Primitif 2026 - BUDGET CIMETIERE.
- Approbation du Compte Financier Unique (C.F.U.) 2025 - BUDGET PARC DE STATIONNEMENT.
- Affectation du résultat d'exploitation 2025 - BUDGET PARC DE STATIONNEMENT.
- Approbation du Budget Primitif 2026 - BUDGET PARC DE STATIONNEMENT.
- Approbation du Compte Financier Unique (C.F.U.) 2025 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE.
- Affectation du résultat d'exploitation 2025 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE.
- Approbation du Budget Primitif 2026 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE.
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026.
- Marché de travaux salle des Semiss – Projet d'avenant n°2 lot 15 Plomberie-Chauffage-Sanitaires-Ventilation – entreprise OXALLI
- Marché de travaux salle des Semiss – Projet d'avenant n°2 lot 14 Electricité SDEL SAVOIE-LEMAN (ETS SECONDAIRE MUGNIER'ELEC)
- Projets de bail rural avec Hugo DUFOUR (parcelle A 0711 à BRACAU SUD, contenance 1 ha 72 a 39 ca) et Kevin HUGON (parcelle A 1780 et A 1783 à PLANTEZ NORD, contenance 1 ha 58 a 94 ca et 1 ha 43 a 54 ca).

**1) Secrétaire de Séance :** M. Philippe CHALABREYSSE est élu.

**2) Approbation du procès-verbal du 02 avril 2026 :** Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

### 3) Approbation du Compte Financier Unique (C.F.U.) 2025- BUDGET CIMETIERE :

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Cyril PUECH rappelle que le Compte Financier Unique se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée. Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le compte financier unique (CFU) exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections. Le vote par le Conseil Municipal du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes. Cyril PUECH va présenter aux membres du Conseil Municipal les documents qui sont annexés à l'ordre du jour. Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président, le Maire ne devant participer au vote.

Monsieur Cyril PUECH, adjoint aux Finances est désigné pour présider la séance.

CIMETIERE - CIMETIERE DE MESSERY - CFU - 2025

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>						I
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>						A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Exploitation	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	8 725,08	8 725,08	17 450,16	
	Recettes réalisées (1)	B	8 725,08	8 725,08	17 450,16	
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	11 809,59	8 725,08	20 534,67	
	Dépenses réalisées (1)	E	3 125,00	8 725,08	11 850,08	
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	5 600,08	0,00	5 600,08	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	3 084,51	0,00	3 084,51	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	8 684,59	0,00	8 684,59	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00	
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	8 684,59	0,00	8 684,59	

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ,

**APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget cimetière, dressé conjointement par le Maire et le comptable public,

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

**ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### 4) Affectation du résultat d'exploitation 2025 - BUDGET CIMETIERE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ,

Après avoir pris connaissance du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget « Cimetière »,

- **Constate** que ce CFU ne fait apparaître ni excédent ni déficit d'exploitation,
- **Constate** que le CFU fait apparaître un excédent global d'investissement de 8 684.59 €
- **Constate** donc qu'aucune affectation du résultat d'exploitation n'est à opérer.
- **Constate** que le résultat d'investissement reporté (R001) est de 8 684.59 €

#### 5) Approbation du Compte Financier Unique (C.F.U.) 2025 - BUDGET PARC DE STATIONNEMENT :

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Cyril PUECH rappelle que le Compte Financier Unique se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée. Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le compte financier unique (CFU) exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections. Le vote par le Conseil Municipal du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes. Cyril PUECH va présenter aux membres du Conseil Municipal les documents qui sont annexés à l'ordre du jour. Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président, le Maire ne devant participer au vote.

Monsieur Cyril PUECH, adjoint aux Finances est désigné pour présider la séance.

Parc de Stationnement - Parc de Stationnement - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					I
A					
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	56 819,39	38 000,00	94 819,39
	Recettes réalisées (1)	B	56 819,39	36 123,00	92 942,39
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	60 000,00	43 458,38	103 458,38
	Dépenses réalisées (1)	E	60 000,00	26 007,17	86 007,17
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (1/1)	G = B - E	-3 180,61	10 115,83	6 935,22
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	3 180,61	5 458,38	8 638,99
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent/déficit	G + H	0,00	15 574,21	15 574,21
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	0,00	15 574,21	15 574,21

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ,

**APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget Parc de stationnement, dressé conjointement par le Maire et le comptable public,

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

**ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Echanges :

Cyril PUECH présente du fonctionnement du Budget Parc de Stationnement.

Le Maire précise que le tarif de 3 euros est le moins cher de tout le secteur proche et qu'il serait difficile de le modifier notamment car le choix effectué, à l'époque de sa mise en place, permettait une gratuité de l'accès pour les habitants de Messery (limitée en nombre de passages). Que l'objectif était notamment de permettre de faire porter, par les personnes extérieures à la commune les infrastructures, aménagements et la sécurité de la plage.

Cyril PUECH précise que des investissements vont prochainement pouvoir être financés par les recettes du parking notamment car les premières infrastructures d'accès seront bientôt remboursées.

**6) Affectation du résultat d'exploitation 2025 - BUDGET CIMETIERE.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ,

Après avoir pris connaissance du Compte Financier Unique (CFU) 2025 « Parc de stationnement » ,

**Constatant** que ce CFU fait apparaître un excédent global fonctionnement de 15 574.21 €

**Constatant** qu'il n'existe pas de déficit d'investissement à financer.

**Décide** d'affecter ce résultat comme suit :

Excédent antérieur reporté (R 002) :                      15 574.21€ €

**7) Approbation du Budget Primitif 2026 - BUDGET PARC DE STATIONNEMENT.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le Budget Primitif 2026 « Parc de Stationnement » comme suit :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	4 530,00	0,00	14 400,00	0,00	14 400,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	14 973,71	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>19 503,71</b>	<b>0,00</b>	<b>14 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 400,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>19 503,71</b>	<b>0,00</b>	<b>14 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 400,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		15 219,54	0,00	15 219,54
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	23 954,67		23 954,67	0,00	23 954,67
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>23 954,67</b>		<b>39 174,21</b>	<b>0,00</b>	<b>39 174,21</b>
<b>TOTAL</b>		<b>43 458,38</b>	<b>0,00</b>	<b>53 574,21</b>	<b>0,00</b>	<b>53 574,21</b>

+

<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>53 574,21</b>
---	------------------

### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	38 000,00	0,00	38 000,00	0,00	38 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>38 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>38 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>38 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 000,00</b>

+

<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>15 574,21</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>53 574,21</b>
---	------------------

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>39 174,21</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)
---	------------------	---

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	60 000,00	0,00	24 174,21	0,00	24 174,21
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 174,21</b>	<b>0,00</b>	<b>24 174,21</b>
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 174,21</b>	<b>0,00</b>	<b>39 174,21</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 174,21</b>	<b>0,00</b>	<b>39 174,21</b>

+

<b>D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>39 174,21</b>
---	------------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	27 138,56	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	5 726,16	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>32 864,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>32 864,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		15 219,54	0,00	15 219,54
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	23 954,67		23 954,67	0,00	23 954,67
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>23 954,67</b>		<b>39 174,21</b>	<b>0,00</b>	<b>39 174,21</b>
<b>TOTAL</b>		<b>56 819,39</b>	<b>0,00</b>	<b>39 174,21</b>	<b>0,00</b>	<b>39 174,21</b>

+

<b>R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>39 174,21</b>
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>
---

39 174,21

### Echanges :

Cyril PUECH présente le projet du Budget 2026 Parc de Stationnement.

Il indique aussi que : « Le budget parc de stationnement, ou barrière de la plage a été construit lors de la mise en place de cette dernière. Il faut savoir que chaque année nous faisons payer l'accès au parking de la plage aux personnes n'habitant pas Messery. Nous avons quasiment remboursé la barrière mais avons décidé de l'amortir dans le temps et d'allouer un peu de recette sur d'autres aménagements pour que le budget reste équilibré ».

Il prévoit donc principalement le remboursement de la barrière d'accès mais aussi des dépenses relatives à des installations générales : agencement/terrasses/snack.

### **8) Approbation du Compte Financier Unique (C.F.U.) 2025 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE.**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Cyril PUECH rappelle que le Compte Financier Unique se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée. Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.

• Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le compte financier unique (CFU) exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections. Le vote par le Conseil Municipal du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes. Cyril PUECH va présenter aux membres du Conseil Municipal les documents qui sont annexés à l'ordre du jour. Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président, le Maire ne devant participer au vote.

Monsieur Cyril PUECH, adjoint aux Finances est désigné pour présider la séance.

COMMUNE (M57) - COMMUNE DE MESSERY - COMMUNE - CFU - 2025

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes :	Prévision budgétaire totale	A	2 545 758,91	3 267 526,05	5 813 284,96
	Recettes réalisées (1)	B	1 382 811,28	3 401 206,57	4 784 017,85
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses :	Autonction budgétaire totale	D	4 170 479,40	3 275 857,05	7 446 336,45
	Dépenses réalisées (1)	E	2 329 999,38	2 512 642,05	4 842 641,43
	Restes à réaliser	F	1 498 500,00	0,00	1 498 500,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	+947 188,10	888 264,52	-99 923,58
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 824 720,49	0 331,00	1 833 051,49
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	677 532,39	896 595,52	1 574 127,91
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-1 498 500,00	0,00	-1 498 500,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-820 967,61	896 595,52	75 627,91

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ,

**APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget COMMUNE, dressé conjointement par le Maire et le comptable public,

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

**ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **9) Affectation du résultat d'exploitation 2025 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ,

Après avoir pris connaissance du Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la Commune,

**Constatant** que ce CFU fait apparaître un excédent global de fonctionnement de 896 595.52 €.

**Constatant** que le CFU fait apparaître un excédent global d'investissement de 677 532.39 €

**Constatant** que le CFU fait apparaître des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 1 498 500.00 €

**Constatant** que le besoin net de la section d'investissement est de 820 967.61 €

**Décide** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Excédent de fonctionnement reporté (R 002) : 75 627.91 €

Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) : 820 967.61 €

Résultat d'investissement reporté (R001) : 677 532.39 €

## **10) Approbation du Budget Primitif 2026 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE.**

### **Echanges :**

Cyril PUECH adjoint aux finances prend la parole afin de présenter le projet de Budget Principal de la Commune (prise de parole reportée en bleu :

« Avant de commencer, je souhaitais faire une petite rétrospective du mandat précédent pour que chacun ici puisse avoir une vision de ce qui a été fait lors des 6 dernières années (dans les grandes lignes) et je tenais aussi et surtout à remercier chaleureusement l'équipe précédente (même si j'en faisais partie) pour son engagement et le travail accompli tout au long du mandat. Alors l'équipe c'est bien évidemment les élus, mais aussi et surtout les agents, je pense à Gérard TEDESCHI, mais aussi à Véronique MEYRIER, à Grégoire THIEFFRY et enfin à Sandrine BOHNERT pour leur travail quotidien et leur disponibilité. Enfin l'équipe se renforce avec la venue de Christelle DUVIVIER dans le pôle finance. Sans eux et le professionnalisme dont ils ont pu faire preuve, je peux vous assurer que la réussite des projets ne serait pas la même.

Il y a 6 ans, l'idée était de réduire l'endettement tout en réalisant des projets, mais on a surtout dû gérer les imprévus. On commençait par le Covid avec toutes les difficultés que cela a pu entraîner, la difficulté de se réunir, de commencer des projets, l'inflation et j'en passe.

Le bilan du mandat est plutôt bon, car de nombreux projets ont pu voir le jour,

### **Quelques projets marquants de 2020 à 2026**

- La création d'un pumphack,
- La création d'une micro-crèche et d'un appartement au-dessus pour les saisonniers.
- Les tennis couverts plus la reprise des courts.
- La création du parcours santé et de ses équipements.
- La création du local médical et la mise en place d'un médecin.
- La mise en place de WC public, des points d'apports volontaire, de la barrière de la plage.
- La mise en place de l'accessibilité PMR sur nos bâtiments.
- La mise en place d'air de jeux à Essert et proche de l'école.
- Des acquisitions foncières avec notamment de nombreuses parcelles de bois, l'acquisition du pré proche de l'école.
- L'amélioration de l'éclairage public et la mise en place de caméras vidéo.

-Des travaux de voirie avec la reprise du chemin des Brolliets, du chemin Champs d'Amot, la rue du Borgé.

-La création d'un poste de conseiller numérique et le renouvellement du parc informatique.

-L'achat d'une voiture pour le grade champêtre et d'un camion benne pour les services techniques.

-La rénovation de salles de classe, des toilettes, de l'acoustique de la cantine et la mise en place d'un self-service pour l'école, l'aménagement de la cours de la maternelle.

- Et enfin la création de la salle des fêtes des Semiss.

Mais aussi la situation financière a été assainie car dans ce même temps; 2,1 M€ ont été remboursé passant l'endettement de la commune de 4,9 M€ à 2,8 M€.

La gestion rigoureuse et responsable des finance a permis donc de maintenir une situation saine et stable, offrant des bases solides pour la continuité de nos actions. C'est dans cette dynamique positive que nous reprenons aujourd'hui le mandat, avec la volonté de poursuivre cet effort.

Nous pouvons désormais vous présenter le budget primitif (BP) qui s'inscrit dans cette continuité. C'est une proposition que la commission finance vous soumet dans le respect des projets que nous avons pu discuter lors de notre mandat »

**Cyril PUECH procède ensuite à une présentation détaillée du Budget, des objectifs, des provisions et anticipations notamment au regard du contexte géopolitique.**

**LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT = \_\_\_\_\_ 3 526 584,11 €**

Les deux principaux vecteurs de hausse des recettes de fonctionnement; sont les Impôts directs locaux et les fonds frontaliers, or pour ces deux points vous verrez que nous avons été très conservateur car nous avons sensiblement repris les données de l'année précédente où nous avons inscrit une hausse de 0,9% pour le premier, et inscrit le même résultat pour le second pour le projet 2026. Or on anticipe une hausse de la population sur l'année avec les nouvelles constructions qui ont pu voir le jour. Cette année encore, il n'est pas prévu d'augmenter les taux de fiscalité.

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT de 2025 = \_\_\_\_\_ 75 627,91 €

ATTENUATIONS DE CHARGES = \_\_\_\_\_ 11 670 €

VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATION DE SERVICES = \_\_\_\_\_ 117 150 €

- Participation de la poste pour 14 400 €

- Mise à disposition de personnel 83 000 €

- Remboursement de charges divers 9 950 €

IMPOTS ET TAXES = \_\_\_\_\_ 100 000 €

-Principalement alimenté par le fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5000 habitants. Dans le cadre de transaction immobilières, les droits de mutation à titre onéreux, une taxe est versée aux collectivités territoriales.

IMPOSITIONS DIRECTES = \_\_\_\_\_ 2 237 600 €

- Impôts directs locaux = 2 180 000 €
- Autres contributions directes = 12 000 €
- Taxe sur la consommation finale d'électricité = 40 000 €
- Taxe de séjour = 5 500 €

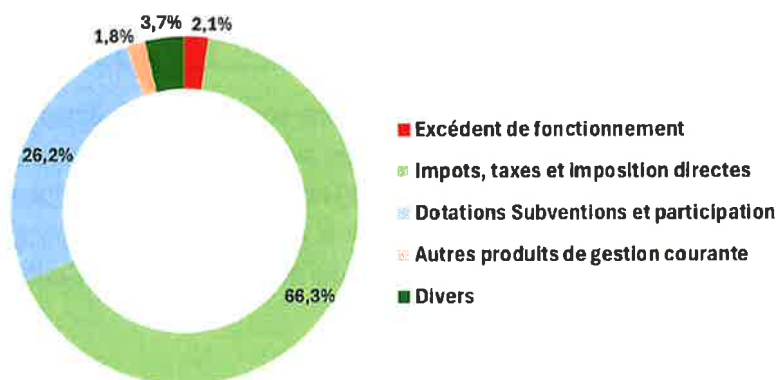
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS = \_\_\_\_\_ 922 536,20 €

- Dotation forfaitaire des communes = 48 000 €
- Dotation de solidarité rurale des communes = 44 000 €
- FCTVA = 12 070€
- Autres participations et compensations = 18 176 €
- Fonds Frontaliers = 800 000 €

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE = \_\_\_\_\_ 62 000 €

Cela représente principalement l'ensemble des loyers que nous percevons. A titre d'exemple, nous allons avoir une légère augmentation de 9000 € environ avec ce que nous avons voté lors du premier conseil municipal avec la révision du loyer de la micro crèche et celle du local infirmier.

Répartition des recettes de fonctionnement :



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = \_\_\_\_\_ 3 526 584,11 €

Les charges à caractère général sont très stables d'une année sur l'autre; comprises entre 550 000 € et 600 000€ depuis 5 ans. Les charges de personnel ont relativement augmenté sur le mandat précédent passant d'environ 700 000 € en 2021 à quasi 900 000 € en 2025, cela peut s'expliquer, d'une part du fait de la revalorisation des salaires et d'autre part par l'augmentation des charges patronales, on remarque cependant une stabilité sur les deux dernières années tout juste sous les 900 000 €.

Dans le projet de budget primitif, les dépenses de fonctionnement sont prévues avec un légère marge permettant d'avoir de la flexibilité en cas de dépenses non prévisibles.

Normalement le surplus en section de fonctionnement est transféré par un versement à la section.

CHARGES A CARACTERE GENERAL = \_\_\_\_\_ 863 407,74 €

Des dépenses supérieures ont été notées pour anticiper la hausse du pétrole avec le contexte géopolitique en Iran, mais aussi nous avons commencé à inscrire quelques lignes de dépenses pour répondre aux décisions votées par l'ancien conseil municipal, et anticiper les futures décisions en lien avec nos futurs projets, on retrouvera:

- Le projet de participation citoyenne = 18 196,93 €
- Le renforcement des berges de la plage = 17 000 €
- La rénovation des courts de tennis en terre battue = 6 310 €
- Réserves bâtiments = 26 700 €
- Mise en conformité électrique de l'église = 18 000 €
- Signalétique zone bleue au centre, déplacement des molochs = 106 000 €
- Réparation candélabre et déplacement des mats = 15 000 €
- Honoraires avocat conseil = 20 000 €
- Prise en compte du nettoyage de la salle des fêtes des Semiss = 7 000 €

Les autres dépenses ont été estimées dans des enveloppes similaires à l'année précédente quand elles avaient du sens.

CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES = \_\_\_\_\_ 1 077 827,46 €

De la même manière nous avons anticipé une hausse pour:

- Un ASVP (4 mois) = 19 000 €
- Un chef de police municipale = 30 000 €
- Le renforcement du service technique par un saisonnier ( 6 mois) = 28 500 €
- Le paiement éventuel d'indemnités chômage à un ancien agent communal = 45 837, 46 €

ATTENUATIONS DE PRODUITS = \_\_\_\_\_ 107 000,00 €

On retrouve principalement l'attribution de compensation négative à verser à Thonon Agglomération pour 65 000 € et 44 000 € pour la participation DILICO.

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT = \_\_\_\_\_ 500 000 €

OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS = \_\_\_\_\_ 46 081 €

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE = \_\_\_\_\_ 849 267,31 €

- Il y a une augmentation des indemnités par rapport à l'année dernière car en 2025 expliqué par une revalorisation de l'enveloppe globale et du nombre des adjoints qui retrouve son niveau de 2024. On passe de 54 759, 33€ à 84 000 €.

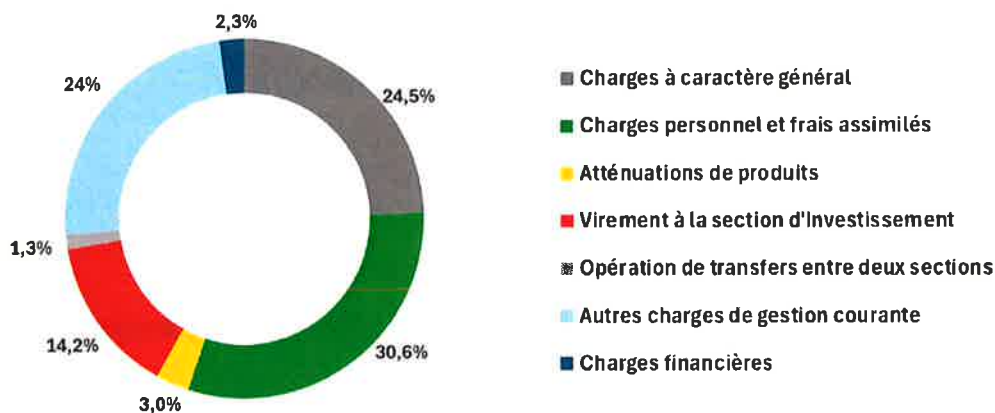
- La contribution au SIVU pour 600 000 €, ce montant devrait augmenter dans les années à venir avec la rénovation thermique de l'école et l'extension du périscolaire.

- Une subvention de fonctionnement pour le CCAS = 10 000 €
- Notre partenariat avec l'AFR de Douvaine = 25 000 €
- Subventions pour les associations = 32 535 €
- Ajouts d'abonnement pour des outils informatiques type IA = 10 000 €
- Amendes fiscales et pénales = 50 000 €

CHARGES FINANCIERES = \_\_\_\_\_ 80 000 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES / DOTATIONS AUX PROVISIONS SEMI BUDGETAIRES = 3 000 €

Répartition des dépenses de fonctionnement :



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT = \_\_\_\_\_ 2 921 636,49 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE \_\_\_\_\_ 677 532,29 €

VIREMENT A LA SECTION D'EXPLOITATION \_\_\_\_\_ 500 000 €

Cela représente les 500 000 € que nous avons en fonctionnement et que nous viré pour répondre aux nouveaux investissements. Cela peut aussi être vu comme notre capacité d'autofinancement. (Même si cette dernière a été minimisée notamment par la prudence au niveau des recettes liées à l'imposition et aux fonds frontaliers).

OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION \_\_\_\_\_ 46 081 €

On retrouve le même montant qu'en dépenses de fonctionnement. Avec l'attribution de compensation d'investissement et l'amortissement à 1 an de la facture de Thonon Agglomération = 30 990 €

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES \_\_\_\_\_ 869 676,30 €

- FCTVA de 2024 = 37 208,69 €

A noter que pour 2027 nous aurons une FCTVA beaucoup plus conséquente et en 2028 aussi.

- La taxe d'aménagement = 11 500 €

- Excédent de fonctionnement capitalisés = 820 967,61 €

#### SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Il y a encore beaucoup de subventions notées et elles sont principalement destinées à la salle des fêtes des Semiss.

- Etat DETR = 300 000 €

- Région = 200 000 €

- Département = 235 488 € (212 500 € pour la salle des fêtes, et le reste sur des aides pour le vélo-bus, la plateforme forestière, le camion polybenne)

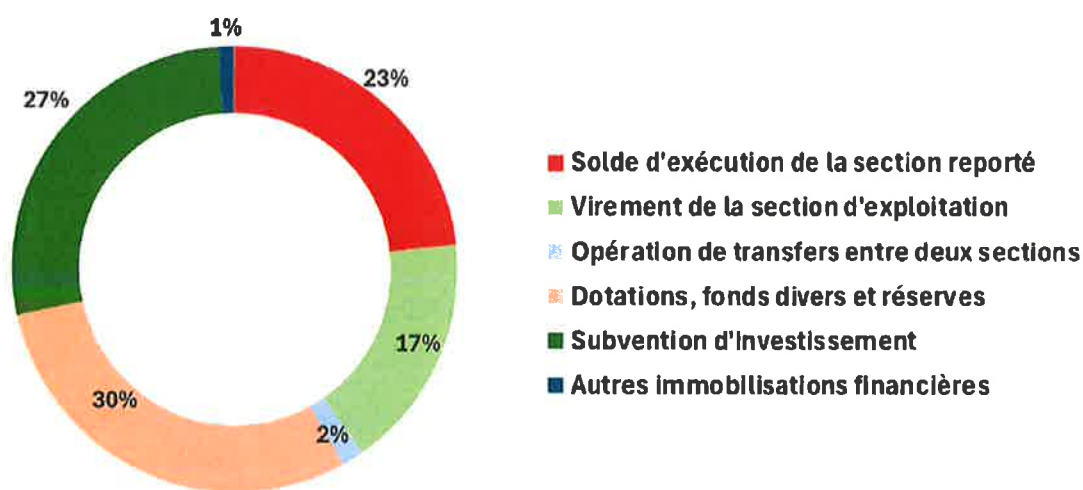
- Enfin on retrouve la participation d'Immaliance pour le chemin des Brolliets = 56 000 €

#### AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

-Budget parc et stationnement (Barrière) = 32 858,80 €

Cela correspond au remboursement du budget annexe de la plage.

#### Répartition des recettes d'investissement :



**LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT = 2 921 636,49 €**

Si on regarde les dépenses d'investissement sur les 3 dernières années on observe pour 2025, une forte augmentation qui est principalement dû à la réalisation de la salle des fêtes. En 2026 il en sera de même avec le paiement du solde d'environ 40% de la salle des fêtes. Le coût de construction (dépenses de maîtrise d'oeuvre comprises) de cette salle = 2,7 M € dont subvention environ 925 000 € + FCTVA environ 450 000 €.

EMPRUNTS ET DETTE ASSIMILEES = \_\_\_\_\_ 236 000 €

Le remboursement des intérêts d'emprunt est inscrit en section de fonctionnement, le remboursement du capital en section d'investissement. Nous allons rembourser 236 000 € en 2026, 153 000 € de capital et 83 000 € au titre du portage par le SYANE.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES = \_\_\_\_\_ 70 000 €

Nous avons déjà inscrit 70 000 € pour les diverses études pour l'ensemble des bâtiments à réaliser sur nos projets et bâtiments. Il est fort probable que ce soit moins.

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES = \_\_\_\_\_ 30 990 €

On retrouve l'attribution de compensation d'investissement du SYANE pour ce même montant.

IMMOBILISATION CORPORELLES = \_\_\_\_\_ 436 985,01€

On va retrouver:

- Des acquisitions de terrains et parcelles boisées pour environ 48 000 €
- L'achat d'arbres, d'arbustes = 10 000 €
- La création de place à bois = 19 000 €
- Des travaux au niveau des bâtiments = 149 300 €
- Travaux pour les techniques = 12 300 €
- Mur d'escalade sur le mur arrière des tennis = 5 000 €
- L'achat de tables et des chaises pour les Semiss = 40 000 €
- Aménagement de la mairie = 50 000 €
- Pour la voirie, l'installation de feux de signalisation de temporisation = 30 000 €
- L'achat de Matériel et outillage techniques = 78 680 €
- L'achat d'illumination de Noel = 7 000 €
- La mise en place de bornes escamotables / barrières pour sécuriser le secteur des Semiss = 15 000 €.
- Une tondeuse auto portée = 17 000 €
- De l'outillage = 5 035 €
- La mise en place de bornes électriques = 13 000 €
- Acquisition de Matériel de transport = 42 000 € avec le remplacement du Peugeot Expert.
- L'achat de mobilier pour l'appartement des Semiss = 4 000 €
- D'autres petits achats pour 22 750 €

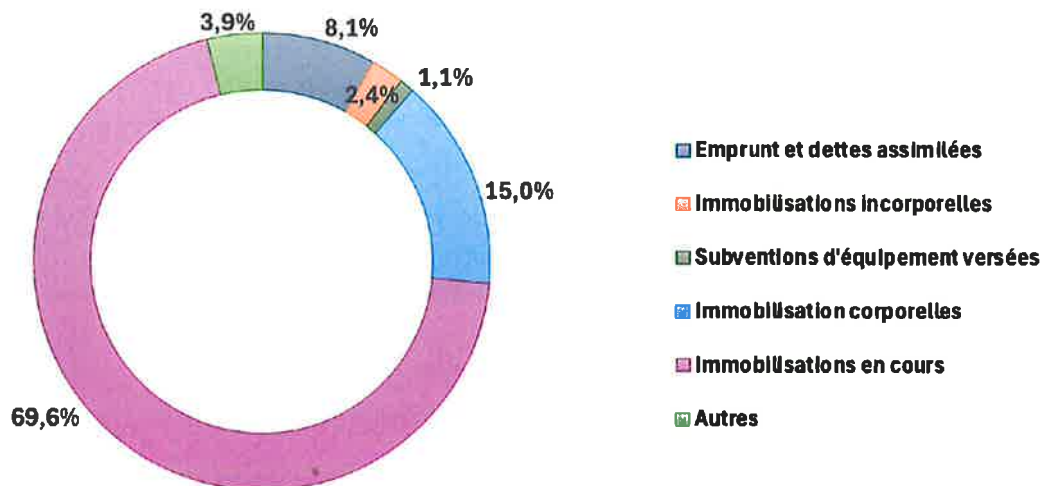
IMMOBILISATION EN COURS = \_\_\_\_\_ 2 034 691,48 €

On retrouve :

- l'aménagement du parking des Semiss = 75 000 €

- Le reste à payer de la salle des Semiss = 1 210 000 € dont quasi la totalité a été payée.
  - Divers = 100 000 €
  - Une inscription pour la nouvelle salle polyvalente du centre comme nous avons pu le faire pour la salle des Semiss nous commençons à provisionner les projets que nous allons réaliser en fonds propres = 400 000 €
  - Norme handicapés = 15 000 €
  - Des travaux de voirie = 229 444,39 € (Rue du Borgé, Champs d'Amot, Chemin d'Apprauly)
- Autres établissements publics = \_\_\_\_\_ 112 960 €

Répartition des dépenses d'investissement :



Parce que la commune participe à hauteur de 88% du SIVU (syndical intercommunal à vocation unique (Messery Nernier – écoles)). Cyril PUECH présente aussi aux élus le projet de Budget SIVU :

« Beaucoup plus important que les trois budgets précédents, il va reprendre l'ensemble des dépenses de l'école. Messery participe à hauteur de 88% et Nernier à hauteur de 12% soit le prorata des enfants de chaque commune. Pour ce budget, nous avons repris l'ensemble des dépenses et des recettes que nous avons préparé il y a 3 mois et nous ne l'avons pas modifié car nous avons déjà communiqué auprès de Nernier sur la répartition à payer.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT = \_\_\_\_\_ 1 105 718,07 €

Résultat d'exploitation reporté = 167 811,97 €

Atténuation de charges = 2 500 €

Vente de produits fabriqués, prestation de services = 253 000 €

- Repas Cantine = 158 000 €

- Périscolaire du matin et du soir = 95 000 €

Dotations, subventions et participations.

- Messery 227 élèves = 600 517,37 €

- Nernier 31 élèves = 81 888,73 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = \_\_\_\_\_ 1 105 718,07 €

Charges à caractère général = 426 067,10€

Charges de personnel et frais assimilés = 440 000 €

Virement à la section d'investissement = 172 269,97€

Autres charges de gestion courante = 32 381 € (A noter que nous allons demandé à ce qu'il n'y ait plus d'indemnité de fonction sur le SIVU.)

Charges Financières = 35 000 € cela représente les intérêts versés sur l'année.

RECETTES D'INVESTISSEMENT = \_\_\_\_\_ 290 558,68€

Solde à la section d'investissement reporté = 63 137,44€

Virement de la section d'exploitation = 172 269,97 €

Dotations, fonds divers et réserves = 55 151,27 € Excédent de fonctionnement capitalisés.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT = \_\_\_\_\_ 290 558,68€

Emprunts et dettes assimilées = 62 000 € cela représente le capital des emprunts qui est remboursé sur l'année.

Emprunts et dettes assimilées = 62 000 € cela représente le capital des emprunts qui est remboursé sur l'année.

Immobilisation corporelles = 139 269,97 €

- Remplacement de la VMC = 14 800 €

- Remplacement de la chaudière + chauffe-eau pour la cantine = 37 400 €

- Réserves pour My Keeper, stores cantines est = 41 789,97 €

- Matériel de bureau et mobilier = 23 271 €

- Autres immobilisations corporelles = 13 909 €

Immobilisation en cours = 88 288,71 €

- Travaux d'isolation thermique = 79 648, 71 €

- Déploiement de la fibre = 8640 €

A noter qu'avec la réglementation thermique des bâtiments nous allons devoir reprendre l'ensemble du groupe scolaire, des études ont été réalisées avec des montants assez lourds, le SIVU va devoir planifier en accord avec les deux communes des investissements conséquents dans les années à venir. 200 000 € / an de plus à répartir entre les deux communes, plus les subventions à aller chercher. Soit sur les standards actuels 176 000 € pour Messery et 34 000 € pour Nernier par an si on veut investir 1 000 000 €. »

Cyril RENAULT demande pourquoi le budget ne prévoit pas de recettes liées à l'exploitation ou mise en location de la salle des Semiss.

Le Maire lui répond que la salle n'étant pas encore terminée il est difficile de savoir si la salle sera mise à la location avant la fin de l'année aussi cette recette étant incertaine, il était préférable de ne pas l'inscrire.

--

Cyril PUECH rappelle la place importante des subventions dans le financement des projets et demande aux commissions, pour chaque projet de travailler afin de chercher des subventions. Il précise aussi l'intérêt des portages (SYANE pour l'éclairage notamment / EPF pour les terrains).

--

Charlène CORSETTI demande des précisions sur la dépense « caisse de transport chien police ».

Le Maire lui répond que la commune avait fait l'acquisition d'un véhicule neuf pour la police municipale, que le garde champêtre est amené à transporter, vers les refuges ou associations en lien avec la commune, des chiens divagant sur la voie publique. Pour sa sécurité et le maintien en état du véhicule, l'achat d'une caisse de transport était nécessaire.

--

Charlène CORSETTI demande aussi si le logement réhabilité aux Semiss est loué. Clotilde DE WATTEVILLE demande le nombre de chambres du logement.

Le Maire répond qu'il est prévu que le logement puisse être loué aux saisonniers.

Concernant la taille du logement, Grégoire THIEFFRY indique qu'il s'agit d'un T3 (deux chambres).

--

Laurent GUEPPE demande quel est le taux d'endettement de la commune.

Cyril PUECH lui indique qu'il pourrait lui donner le taux (calculé lors de la campagne municipale) mais qu'il ne le retrouve pas sur l'instant, il a cependant grandement diminué lors du dernier mandat.

--

Pascal DUCLOUX s'interroge sur les modalités de suivi des lignes budgétaires par les commissions.

Cyril PUECH lui répond que les commissions devront travailler en transversalité avec la commission finance. Par ailleurs il précise qu'il va être demandé aux commissions, afin d'améliorer le financement des projets tout le long du mandat, de travailler sur un plan pluriannuel de financement.

--

Cyril RENAULT, relatant le fonctionnement du privé, s'interroge sur les modalités d'audit externe des finances et sur le fait que le budget concerne des prévisions de dépenses mais n'intègre pas de prévisions de la trésorerie.

Cyril PUECH et Grégoire THIEFFRY lui répondent que :

- C'est le Trésorier du service de gestion comptable qui est chargé de contrôler toutes les dépenses de la commune. Par ailleurs la commune émet des flux mais c'est la trésorerie qui paie, après contrôle.
- Le service finance de la commune, le DGS, l'adjoint au finances contrôlent l'état des réserves en trésorerie qui est consultable directement.
- Il est important de dissocier d'une part les prévisions budgétaires et dépenses possibles et d'autre part l'état réel des réserves de la trésorerie notamment car certaines recettes importantes n'arrivent que tardivement dans l'année.

--

Les élus demandent s'il est possible d'avoir un suivi précis à un instant précis du réalisé comme sur le tableau excel présenté en support lors du conseil municipal.

Cyril PUECH répond que cela est possible et qu'il est prévu de pousser l'analytique afin de gagner en efficacité dans l'extraction de données.

Grégoire THIEFFRY précise cependant que pour le moment sortir un état réalisé, sous une forme tel que présenté lors du conseil municipal, prend beaucoup de temps au service comptabilité. Mais qu'il est prévu de travailler sur le sujet, notamment avec l'éditeur du logiciel, afin de gagner en efficacité.

--

Lionel LAVRAT demande quel est le fond de roulement en trésorerie.

Cyril PUECH répond qu'il y a environ 2 100 000.00 € de fond de roulement (tout budgets confondus). (NB pour info : Au 20/04/2026 nous sommes à 1 800 000.00 € pour le budget principal commune).

--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ,

**Adopte** le Budget Primitif 2025 de la Commune comme suit et **autorise le maire à procéder** à des virements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, de 7.5 % pour la section de fonctionnement et de 7.5 % pour la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	789 184,73	0,00	863 407,74	0,00	863 407,74
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	986 537,12	0,00	1 077 827,46	0,00	1 077 827,46
014	Atténuations de produits	106 510,00	0,00	107 000,00	0,00	107 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 035 343,19	0,00	849 267,91	0,00	849 267,91
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 897 575,04</b>	<b>0,00</b>	<b>2 897 503,11</b>	<b>0,00</b>	<b>2 897 503,11</b>
66	Charges financières	100 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
67	Charges spécifiques (3)	2 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	4 000,00		2 000,00	0,00	2 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 003 575,04</b>	<b>0,00</b>	<b>2 980 503,11</b>	<b>0,00</b>	<b>2 980 503,11</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	223 951,01		500 000,00	0,00	500 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	48 331,00		46 081,00	0,00	46 081,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>272 282,01</b>		<b>546 081,00</b>	<b>0,00</b>	<b>546 081,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>3 275 857,05</b>	<b>0,00</b>	<b>3 526 584,11</b>	<b>0,00</b>	<b>3 526 584,11</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 526 584,11</b>
--	---------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	10 680,00	0,00	11 670,00	0,00	11 670,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	89 800,00	0,00	117 150,00	0,00	117 150,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	82 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
731	Fiscalité locale	2 215 500,00	0,00	2 237 600,00	0,00	2 237 600,00
74	Dotations et participations (3)	826 396,05	0,00	922 536,20	0,00	922 536,20
75	Autres produits de gestion courante (3)	43 150,00	0,00	62 000,00	0,00	62 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>3 267 526,05</b>	<b>0,00</b>	<b>3 450 956,20</b>	<b>0,00</b>	<b>3 450 956,20</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>3 267 526,05</b>	<b>0,00</b>	<b>3 450 956,20</b>	<b>0,00</b>	<b>3 450 956,20</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>3 267 526,05</b>	<b>0,00</b>	<b>3 450 956,20</b>	<b>0,00</b>	<b>3 450 956,20</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>75 627,91</b>
---	------------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 526 584,11</b>
--	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>546 081,00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	---

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	236 000,00	0,00	236 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	70 000,00	0,00	70 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	31 000,00	0,00	31 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	436 985,01	0,00	436 985,01
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	2 034 691,48	0,00	2 034 691,48
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	112 960,00	0,00	112 960,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	2 921 636,49	0,00	2 921 636,49

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 921 636,49

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	48 708,69	0,00	48 708,69
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	795 488,00	0,00	795 488,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	32 858,80	0,00	32 858,80
28	Amortissement des immobilisations		46 081,00	46 081,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		500 000,00	500 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	877 055,49	546 081,00	1 423 136,49

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 677 532,39

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT 820 967,61

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 921 636,49

## **11) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026.**

Le Maire rappelle que la commune n'a pas augmenté depuis de très nombreuses années les taux de taxe foncière sur le bâti / sur le non bâti. Cependant il précise que le conseil municipal précédent avait fait le choix en 2024 de voter une majoration sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il propose au conseil municipal de maintenir les taux au même niveau que ceux votés en 2025.

- Taxe foncière (bâti) : 27.51
- Taxe foncière (non bâti) : 59,53
- Taxe d'habitation (THRS) : 14.41 avec taux de MTHRS de 60.00.

Grégoire THIEFFRY, à la demande du Maire, effectue ensuite une présentation aux élus sur le fonctionnement et l'impact des taux sur les produits attendus par la commune notamment avec pour base l'état 1259 « Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 ».

Il précise notamment que les taux plafonds qui pourraient être fixés par le conseil municipal sont les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 97.09
- Taxe foncière (non bâti) : 170.75
- Taxe d'habitation (THRS) : 53.59 avec taux de MTHRS de 60.00.

Après avoir pris connaissance des bases d'imposition prévisionnelles 2026 et du produit fiscal attendu tels qu'ils résultent de l'état 1259 « Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 »,

Après qu'il ait été rappelé que les parts communales et départementales de la taxe foncière sur les propriétés bâties ont fusionné et sont affectées en totalité aux communes depuis 2021 en contrepartie des pertes de T.H.,

Après qu'il ait été rappelé que les communes pouvaient à nouveau voter un taux de taxe d'habitation (THRS) et que l'absence d'un taux TH dans la délibération s'interprétait comme une décision de ne pas percevoir de produit à ce titre,

Après qu'il ait été rappelé que le taux de majoration de la T.H. applicable en 2026 est de 60 %,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ,

**Décide** de reconduire, pour l'année 2026, les taux d'imposition en vigueur tels que ci-dessous :

- Taxe foncière (bâti) : 27.51
- Taxe foncière (non bâti) : 59,53
- Taxe d'habitation (THRS) : 14.41 avec taux de MTHRS de 60.00.

## **12 )Marché de travaux salle des Semiss – Projet d'avenant n°2 lot 15 Plomberie-Chauffage-Sanitaires-Ventilation – entreprise OXALLI**

Pascal DUCLOUX présente le projet d'avenant. Il indique que :

- L'entreprise OXALLI est l'entreprise de plomberie intervenant sur le marché public de la salle des Semiss. Dans le marché initial, le lot plomberie s'élevait à 199 892.53 € HT, soit 239 871.04 € TTC.

- Un 1er avenant d'un montant de 5 900 € H.T., soit 7 080 € TTC, a été passé avec l'entreprise en 2025 (délibération du 18 sept. 2025). Justification : dans le Dossier de Consultation des Entreprises, le maître d'œuvre avait minimisé le linéaire des réseaux E.P. et E.U., notamment sous dallage.

Cet avenant n° 1 a donc porté le montant du marché OXALLI à 205 792.53 € HT, soit 246 951.04 € TTC.

- Le maître d'œuvre propose qu'un second avenant soit passé avec l'entreprise OXALLI prévoyant :
- La mise en service de la CTA (400 € H.T.)
- Le changement d'évier (matériel plus performant) (+ 661.25 € H.T.).
- Mise en place d'un chapeau sur la sortie toiture de la hotte de cuisine (253.20 € H.T.).
- L'acceptation de cet avenant n°2 porterait le montant de ce lot à 207 106.98 € H.T., soit 248 528.38 € TTC.

#### Echanges :

Nadia BERT se questionne sur la justification, pour un évier, d'une hausse de 661.25 € H.T. du prix de l'évier.

Il est répondu que la salle est équipée de matériel professionnel dont le coût est plus élevé qu'un évier standard.

--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ,

**Accepte** l'avenant n°2 dont les montants sont indiqués ci-dessus, portant le montant de ce lot à 207 106.98 € H.T., soit 248 528.38 € TTC.

**Autorise** le Maire à signer les documents.

#### **13) Marché de travaux salle des Semiss – Projet d'avenant n°2 lot 14 Electricité SDEL SAVOIE-LEMAN (ETS SECONDAIRE MUGNIER'ELEC)**

Pascal DUCLOUX présente le projet d'avenant. Il indique que :

- L'entreprise SDEL SAVOIE-LEMAN, qui a racheté l'entreprise MUGNIER'ELEC, est titulaire du lot électricité du marché de construction de la salle multifonctions des Semiss.
- Montant initial du marché (lot électricité) : 82 957.16 € H.T. soit 99 548.59 € TTC.

- Un premier avenant (modification des luminaires) a été passé en début d'année 2026 (délibération du 26 février 2026) d'un montant de 3 989.16 € H.T. soit 4786.99 € TTC , portant le marché avec l'entreprise SDEL SAVOIE-LEMAN a 86 946.32 € H.T. soit 104 335.58 € TTC.
- Le maître d'œuvre propose de passer un second avenant d'un montant de 1 861.69 € H.T. soit 2 234.03 € TTC. pour :
  - L'alimentation de la pompe de récupération de l'eau de pluie (526.52 € H.T.).
  - La fourniture et la pose de luminaires pour éclairage de l'enseigne sur horloge astronomique (1 335.17 € H.T.).
- Le marché avec l'entreprise SDEL SAVOIE-LEMAN s'élèverait, après ce second avenant, à 88 808.01 € H.T. soit 106 569.61 € TTC.

Echanges :

Clotilde DE WATTEVILLE s'interroge sur la possibilité de ne valider qu'une partie de l'avenant notamment motivé par le faible intérêt d'une dépense élevée d'un montant de 1 335.17 € H.T. pour éclairer l'enseigne située sur la nouvelle salle.

Le Maire indique que le conseil municipal, s'il le souhaite, ne peut valider qu'une partie de la proposition d'avenant.

--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ,

**Accepte** l'avenant n°2 dont les montants sont indiqués ci-dessus, portant le montant de ce lot à 88 808.01 € H.T. soit 106 569.61 € TTC.

**Autorise** le Maire à signer les documents.

**14) Projets de baux ruraux avec Hugo DUFOUR (parcelle A 0711 à BRACAU SUD, contenance 1 ha 72 a 39 ca) et Kevin HUGON (parcelle A 1780 et A 1783 à PLANTEZ NORD, contenance 1 ha 58 a 94 ca et 1 ha 43 a 54 ca).**

Le Maire rappelle que :

Il y a quelques mois, la commune a récupéré 3 de ses tenements agricoles donnés jusque-là en fermage à la famille TREBOUX.

Ces terrains agricoles situés pour partie à « Bracaud sud » et pour partie aux « Plantez nord » ont une superficie totale de 4 ha 74 a 87 ca.

Ces terrains ont une vocation exclusivement agricole.

Afin d'être le plus neutre possible dans le cadre de cette location, le conseil municipal a décidé, le 07 octobre 2025, de s'adjoindre les services de la SAFER (coût : 1 000 € H.T.). C'est elle qui a recherché les repreneurs à la commune, lesquels se pourraient se voir proposer un bail rural (durée : 9 ans).

Deux critères de sélection ont été privilégiés :

- Le développement du maraîchage ;
- L'opportunité donnée à de jeunes exploitants de développer une activité à caractère agricole.

La SAFER propose à la commune :

- De passer un bail rural avec Hugo DUFOUR pour la parcelle A 0711 sise à BRACAUD SUD, d'une contenance de 1 ha 72 a 39 ca.

- De passer un bail rural avec Kevin HUGON pour les parcelles A 1780 et A 1783 à PLANTEZ NORD, d'une contenance respective de 1 ha 58 a 94 ca et 1 ha 43 a 54 ca.

#### Echanges :

Grégoire THIEFFRY informe le conseil municipal qu'un agriculteur de Messery ayant, à priori, participé à la mise en concurrence organisée par la SAFER, a porté l'information suivante à la commune lors d'un échange téléphonique.

« De nombreuses parcelles lui appartenant sont régulièrement inondées notamment du fait, selon ses informations, de la mauvaise gestion des eaux pluviales de la commune dans cette zone (réservoir/état des noues). Il aurait été favorable à procéder à un échange avec la commune entre ses parcelles inondées et la parcelle A 711. »

De nombreux élus se questionnent sur les profils retenus et sur le contenu des dossiers étudiés par la SAFER.

Lionel LAVRAT rappelle aux élus que M. Hugo DUFOUR est un habitant de Messery, très disponible pour les associations et qu'il est favorable au projet de développement du maraîchage sur la commune.

Le Maire propose au conseil d'éventuellement reporter les points à un prochain conseil le temps d'avoir plus d'informations sur les candidatures de la part de la SAFER.

Après de nombreux échanges, les élus sont favorables au passage d'un bail rural avec M. Hugo DUFOUR mais demandent aux services d'obtenir plus d'informations sur la candidature de M. Kevin HUGON avant de se positionner.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ,

**Décide** de passer avec Hugo DUFOUR pour la parcelle A 0711 sise à BRACAUD SUD, d'une contenance de 1 ha 72 a 39 ca.

**Autorise** le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs au passage du bail rural avec Hugo DUFOUR.

**Décide** de reporter la décision sur le passage d'un bail rural avec Kevin HUGON pour les parcelles A 1780 et A 1783 à PLANTEZ NORD, d'une contenance respective de 1 ha 58 a 94 ca et 1 ha 43 a 54 ca, à un prochain conseil municipal, le temps d'obtenir des informations complémentaires de la part de la Safer sur les éléments ayant motivé sa sélection.

Délibérations closes à 21h14

---

Points Divers :

- 1) Le Maire rend compte du conseil communautaire d'installation qui a notamment vu l'élection du nouveau président de Thonon Agglomération : Cyril Demolis. Il indique notamment qu'ils ont pu échanger rapidement sur le devenir de l'ALSTOM et qu'une réunion pourrait être organisée.

Grégoire THIEFFRY informe le conseil que le projet de recours gracieux préparé par Gérard TEDESCHI devrait être terminé très prochainement.

Bernard WALET en profite pour rappeler que la perte de la parcelle D 03 représente 20 % de la surface de la plage.

- 2) Le Maire indique aussi qu'il a fait retirer la chicane mise en place route de Belossy afin de la remplacer par une zone limitée à 30 km/h. Notamment car cette dernière créait, lors des heures de ramassage scolaire, de grosses problématiques de circulation. Le flux semble s'être amélioré.

Charlène CORSETTI demande qui a la charge de régler la circulation dans la commune.

Grégoire THIEFFRY répond que c'est le maire qui exerce la police de circulation et qui peut, sous réserve de le motiver régler la circulation.

Le Maire rappelle aussi qu'un projet est en cours pour limiter la circulation au niveau de la zone urbaine de Parteyi en réponse aux demandes formulées par les habitants pendant la campagne municipale.

Charlène CORSETTI demande s'il est aussi prévu de réaliser des travaux pour remettre en état la route de Belossy.

Cyril PUECH et le Maire indiquent que ces travaux, pour éviter un doublon, seront effectués une fois la voie cyclable réalisée.

- 3) Lionel LAVRAT signale au conseil municipal qu'une construction est en cours sur une zone qui ne semble pas constructible au niveau du croisement entre la départementale et le chemin des Tattes.

Des élus en profitent pour signaler que le sujet est identique au niveau de parteyi.

Fabien GELATO ainsi que Cyril PUECH souhaitent que des actions soient engagées notamment au nom de l'égalité de traitement avec les administrés qui déposent des demandes et obtiennent des autorisations d'urbanisme. Ne pas agir relèverait d'une injustice envers les administrés ayant reçu des décisions de refus à des demandes d'autorisation car ces dernières ne respectaient pas la réglementation.


Le Maire indique qu'il partage cet avis et que la réglementation s'applique pour tous.

Le conseil municipal ainsi que le Maire demandent aux services pouvant intervenir de constater les infractions par procès-verbal.

- 4) Le Maire indique que le prochain conseil municipal se tiendra le 12 mai 2026 et qu'il est ensuite prévu que le conseil municipal se réunisse le premier mardi de chaque mois, à l'exception des mois de juillet et août, durant lesquels les dates pourraient varier. Il précise aussi qu'il souhaite organiser une fois par mois, dans les 15 jours suivant le conseil municipal, une réunion entre les élus, afin de faire un point sur les dossiers en cours et l'avancement des commissions.

Procès-verbal fait et clos à 21h45,

Le secrétaire de séance,  
Philippe CHALABREYSSE



Le président pour les délibérations des C.F.U,  
Cyril PUECH.



Le Maire,  
Frédéric RODRIGUES

